



Aubervilliers, le 19 mars 2015

Monsieur **Jack Ralite**, Sénateur honoraire, Maire honoraire d'Aubervilliers et ancien Ministre de la Santé (1981 à 1983) s'est adressé à Madame **Marisol Touraine**, Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes au sujet du centre de radiothérapie d'Aubervilliers.

Madame la Ministre,

Je me permets de vous écrire à propos d'une décision de l'Agence Régionale de la Santé concernant la clinique de la Roseraie à Aubervilliers qui me semble être marquée par une injustice.

Résumons cette décision.

La Roseraie a un service de radiothérapie et avait décidé l'année dernière d'acquérir un appareil à la pointe du progrès. Tout le monde s'en félicitait, les médecins qui avaient un outil très efficace dans le traitement du cancer et surtout les patients d'Aubervilliers qui étaient satisfaits d'une avancée dans le traitement de leur cancer.

La machine n'a pas un an d'usage et le service qui la possède est jugé sur précisément moins d'un an. 440 malades ont été traités alors que « la norme » en prévoit 600. A l'évidence ce chiffre aurait été atteint si la statistique avait considéré l'année entière.

Mais même si l'on considère les chiffres d'aujourd'hui je ne peux que remarquer deux choses :

- 1. La machine de la Roseraie est la seule qui existe en Seine-Saint-Denis.*
- 2. La ville d'Aubervilliers est une ville dont le niveau de vie de la population la classe avant dernière des 100 premières villes de France. Je veux dire par là que le recours à des décisions inégalitaires prendrait en compte cette situation inégalitaire qui n'est pas sans écho dans le domaine de la santé.*

Permettez-moi de faire allusion au passé. Chaque fois qu'une décision importante hospitalière a été envisagée dans cette ville et par cette ville, les autorités de tutelle l'ont soit mise en sommeil, soit purement et simplement supprimée. Je fais allusion au projet d'hôpital sur le Fort d'Aubervilliers, qui fut programmé, puis écarté lors du septennat de M. Giscard d'Estaing. Mme Veil, ancien ministre de la santé, a parlé à ce propos d'une injustice à l'égard de notre ville. Qui plus est, ce projet d'hôpital a été repris en 1982 avec des dimensions restreintes, mais a été déclassé dans l'ordre des constructions hospitalières.

Dans notre ville tout pas en avant a toujours été le résultat de l'action de la population qui manifesta nombreuse à cette époque. Mais la direction de l'Assistance Publique en complicité avec le ministère des affaires sociales n'en tint pas compte et annula purement et simplement le projet.

L'émotion est grande aujourd'hui dans la ville, elle se sent touchée dans sa dignité.

J'avais pensé rester en dehors des questions de santé après mes fonctions ministérielles. Mais là je dis, trop c'est trop. Il faut cesser d'utiliser l'arithmétique abstraite pour régler les problèmes, en tout cas, ce problème. Je vous sais attentive aux dimensions sociales de la santé. C'est pourquoi je sollicite votre intervention pour corriger la décision de l'Agence Régionale de la Santé.

Croyez, Madame la ministre, en mes sentiments les meilleurs et en ma vive espérance d'une décision positive attendue par tous ceux que ce projet concerne.

Jack Ralite